



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 juin 2015.

La Cour de cassation doit défendre l'Intérêt supérieur des enfants

Ce jour, la Cour de cassation a tenu une audience sur l'inscription à l'état civil d'enfants supposés être nés au terme d'une gestation pour autrui (GPA) à l'étranger. Le procureur général près la Cour de cassation a recommandé que cette inscription se fasse sous certaines conditions.

Ces enfants sont nés de citoyens français, ils ont été désirés et sont chéris par leurs parents mais ils auraient, selon certains magistrats français, commis la "faute" d'être nés dans des pays où la GPA est légale. Ils se trouvent ainsi aujourd'hui honteusement ignorés par une République qui se devrait d'accueillir en son sein tous ses enfants, et quels que soient leurs modes de conception.

L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) invite la Cour de cassation à ordonner aux pouvoirs publics de transcrire leurs actes de naissance dans l'état civil français, cessant ainsi toute les persécutions judiciaires dont ils font l'objet depuis maintenant trop d'années.

Ces enfants ont des parents légaux dont l'Etat français doit respecter le statut¹. La transcription de l'acte de naissance étranger dans l'état civil français, est loin d'être une mesure de « confort » pour ces familles. Elle permet l'établissement du livret de famille qui signifie légalement et en français à tous les professionnels de la petite enfance et de l'enseignement qui sont les parents légaux de l'enfant.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme ne s'y est pas trompée en condamnant la France sur ce sujet². L'APGL réaffirme elle aussi que le Droit doit défendre les intérêts des enfants de la République, les protéger de toutes postures politiciennes³, et que les magistrats doivent simplement appliquer la loi.

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren
Co-Présidents de l'APGL

Contact médias

Doan Luu : 06 16 66 56 91 – presse@apgl.fr – www.apgl.fr

¹ <http://apgl.fr/article/item/467-un-enfant-ne-de-gpa-de-parents-francais-est-francais-combien-de-fois-faut-il-le-dire>

² <http://apgl.fr/article/item/436-enfants-nes-de-gpa-la-cedh-condamne-la-france>

³ <http://apgl.fr/article/item/448-l-apgl-repond-a-valls-et-sarkozy-sur-la-pma-et-gpa>